

# APPRENTISSAGE ET CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

## Ordonnance de la Commission

*La présente est une ordonnance de la Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle du Nouveau-Brunswick faite en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle.*

**Titre :** Tâches, activités et les fonctions de la profession désignée

**Catégorie :** Volontaire

**Profession :** Vitrier

**Numéro de l'ordonnance de la Commission :** V163.1

**Date de l'ordonnance de la Commission :** le 17 janvier 2013

**Date d'entrée en vigueur :** le 1 décembre 2013

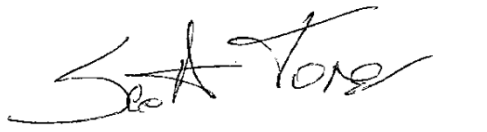
---

### CHAMP D'ACTIVITÉ DE LA PROFESSION

La profession de vitrier comprend

- (a) la planification du travail;
- (b) l'entreposage, le transport et la manipulation du verre;
- (c) la taille, le choix et l'ajustement du verre;
- (d) le traitement spécialisé des plaques de verre;
- (e) la préparation, la fabrication et le façonnage du verre selon des spécifications;
- (f) l'installation du verre dans des bâtis de fenêtres;
- (g) l'installation de vitres d'automobiles;
- (h) l'installation, la gravure et la taille des miroirs;
- (i) l'installation, la rénovation et l'entretien de fenêtres, d'enceintes de baignoires, de portes de douches et autres produits connexes de type résidentiel;
- (j) l'installation de vitres de construction;
- (k) l'installation et l'entretien de portes automatiques et de portes tournantes;
- (l) l'installation de baies de toitures, de verre incliné, de voûtes en berceau, de solarium et autres structures portantes;
- (m) la fabrication et l'installation de murs rideaux;
- (n) l'installation et l'entretien de portes d'aluminium et de verre;
- (o) la préparation, la fabrication, l'installation, et l'entretien de devantures de magasins et de portes d'aluminium;

- (p) la préparation, l'enlèvement, le nettoyage et l'application de scellants;
- (q) l'interprétation de bleus et de dessins d'atelier;
- (r) the dépannage et la réparation de tout problème relié au vitrage;
- (s) l'opération de l'équipement spécialisé;
- (t) l'exécution des procédures d'enlèvement de lumières endommagées et l'installation et le scellement de nouvelles pièces; et
- (u) l'utilisation du livret intitulé *Auto Glass Specifications Parts Book*, y compris l'identification et le choix des pièces de verre feuilleté et traité à la chaleur, et le respect des procédures de coupe et de façonnage des bords du verre plat feuilleté conformément aux spécifications indiquées dans le livret.



---

Président  
Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle